

CONSTRUIRE OU RENOVER SA MAISON LES CLES POUR REUSSIR

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (INC) ET DE L'AGENCE QUALITE CONSTRUCTION (AQC)

Réaliser une étude de sol pour éviter les sinistres après construction, procéder à une évaluation énergétique de sa maison, construire ou rénover en zone inondable, choisir un professionnel de la construction. Tous ces sujets sont abordés dans la nouvelle campagne d'information de l'Institut national de la consommation et de l'Agence qualité construction qui sera lancée dès le premier octobre 2015.

Au programme de cette campagne :

- ⇒ une série de quatre émissions Consomag ([lien vers les vidéos](#)) multi diffusées sur France Télévisions à partir du 1^{er} octobre (programme complet accessible sur le site de l'INC www.conso.net et sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com, onglet « grand public »),
- ⇒ dans la collection les Tutos de la Conso - 2 minutes de dessin animé intitulé « *un bon sol pour une bonne construction* » ([lien vers le tutoriel](#))
- ⇒ des fiches synthétiques d'information pour aider les particuliers à prendre les bonnes décisions ([lien vers les fiches](#))

SOMMAIRE DE LA CAMPAGNE : LA CONSTRUCTION OU LA RENOVATION DE SON LOGEMENT N'EST PAS A PRENDRE A LA LEGERE :

- ⇒ **Pour l'étude de sol**, Philippe Estingoy, directeur général de l'AQC : « *Adapter la construction au terrain est un des points essentiels de la réussite de son projet. Les grands désordres que l'on a dans la construction sont pour l'essentiel liés à l'absence d'étude de sol, ce qui peut générer des sinistres* ». Le tutoriel comme l'émission Consomag expliquent simplement comment et pourquoi passer par cette étape indispensable avant de construire et quels sont les professionnels habilités pour l'effectuer.
- ⇒ **Rénover son logement** c'est bien, mais en amont il est important de réaliser une évaluation énergétique de son habitat, un mauvais dimensionnement des équipements, de l'isolation, une erreur dans l'ordre de réalisation des travaux peuvent générer des désordres importants. Consomag explique comment procéder.
- ⇒ **Qu'en est-il des constructions en zone inondable ??** En France ¼ de la population vit en zone inondable, des situations qui nécessitent des précautions pour éviter le pire. Philippe Estingoy directeur général de l'AQC : « *Cela implique d'abord d'être sensible au phénomène qui peut se produire, pour cela il faut le connaître, prendre un certain nombre de précautions pour qu'il n'y ait pas de conséquences, que ce soit sur les personnes ou sur les constructions* ».
- ⇒ **Choisir un professionnel** n'est pas une mince affaire ! Il est important de sélectionner un professionnel qui a pignon sur rue. Les labels et certaines qualifications comme RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) peuvent être des aides aux choix essentielles. Consomag fait le point et donne des clés.

Pour accéder directement aux émissions, au tutoriel et aux fiches connectez-vous sur : www.conso.net et www.qualiteconstruction.com